

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Appel d'offres ouvert n° : 25S07

Marché de : Services

Objet du marché :  
**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA CGSS REUNION**

**Date et heure limite de remise des offres :**  
**14/08/2025 à 12H00 (heure locale soit 10H00 heure de Paris)**

Nom de l'Acheteur : Caisses Générales de Sécurité sociale de la Réunion (CGSS)  
Numéro de SIRET : 314 635 483 00014  
Adresse physique : 4 bd Doret CS 53001 97 741 Saint-Denis Cedex 9  
Pays : France  
Code NUTS : FRY40  
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (place)  
Nom du Représentant légal de l'Acheteur : Le Directeur Benoit Serio

## Sommaire

Article 1 – Objet du marché .....	3
Article 2- Caractéristiques du marché.....	3
2.1- Mode de passation.....	3
2.2- Forme du marché.....	3
2.3- Décomposition .....	3
Article 3- Conditions du marché.....	5
3.1- Délai de validité des offres.....	5
3.2- Modification du Dossier de Consultation des Entreprises.....	5
3.3- Variantes / Options / Prestations supplémentaires éventuelles / Avenants / Marchés Complémentaires / Marchés Similaires .....	5
3.4- Sous-traitance .....	5
3.5- Groupement :.....	6
Article 4- Durée .....	7
Article 5- Dossier de Consultation des Entreprises .....	8
5.1- Contenu du DCE .....	8
5.2- Accès au DCE .....	8
Article 6- Présentation des candidatures et des offres.....	9
6.1- Les pièces relatives à la candidature.....	9
6.2- Les pièces relatives à l'offre .....	10
Article 7- Condition de remise des plis.....	11
7.1 Recommandations générales.....	11
7.2 Formats et volumes des fichiers.....	11
7.3 Lisibilité.....	12
7.4 Signature de l'offre.....	12
7.5 Signataire.....	12
7.6 Copie de sauvegarde .....	13
Article 8- Jugement des offres .....	14
Article 9- Renseignements complémentaires .....	15
Article 10 – Instance et voies de recours .....	15

## Article 1 – Objet du marché

La consultation a pour objet des prestations de nettoyage des locaux de l'ensemble des sites de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion (CGSS de la Réunion).

L'exécution du marché est soumise aux conditions techniques décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

- CPV 90910000 Service de nettoyage

## Article 2- Caractéristiques du marché

### 2.1- Mode de passation

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-11 du Code de la Commande Publique et des dispositions de l'Arrêté du 19 juillet 2018 portant règlement des marchés passés par les organismes de Sécurité Sociale et, est mené par le Pouvoir Adjudicateur, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion représentée par son Directeur, Benoît SERIO.

### 2.2- Forme du marché

Le présent marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire conformément aux articles R.2162-1 à 2162-6 du Code de la Commande Publique.

Il est soumis aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux Marchés Publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG – FCS) en vigueur approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021 (non fourni mais réputé connu des candidats). Les parties contractantes déclarent expressément le connaître, s'y référer et l'accepter.

Le marché issu de la présente consultation est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics (AMP).

### 2.3- Décomposition

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, le présent marché est alloti et est décomposé comme suit :

LOT	SITE	MONTANT MAXIMUM en € HT
<b>NORD (LOT 1)</b>	Siège de la CGSS + immeuble	520 000 € HT
	Doret SAINT-DENIS + Restaurant	
	Centre Moufia – Ex RSI	

<b>EST (LOT 2)</b>	Site de SAINTE-MARIE – Archives, Economat, Imprimerie	60 000 € HT
	Centre de SAINT-ANDRE – Domaine VANILLE	
<b>OUEST (LOT 3)</b>	Agence Retraite du Port	65 000 € HT
	Centre de SAINT-PAUL	
	ELSM Saint-Paul	
<b>SUD (LOT 4)</b>	Agence Retraite Sud-Ouest - Etang-Salé	160 000 € HT
	Centre Saint-Louis	
	SAINT-PIERRE GUETALI	
	SAINT-PIERRE- Presbytère	
	SAINT-PIERRE- LEBLOND - Antenne Retraite Sud -	
	SAINT-PIERRE CASABONA	

**Informations :** L'ensemble des sites du secteur Sud fusionneront en un seul site au premier semestre 2026. Par conséquent :

- A partir du 21/11/2025, les prestations du lot 2 s'appliqueront au site « Grand-Sud – Casabonna » de la CGSS Réunion, situé au 22 allée de la Piscine – 97410 SAINT PIERRE, à ce titre une ligne est prévu à l'annexe financière.
- Courant 2026, les prestations du lot 2 ne s'appliqueront pour les sites indiqués ci-dessous :

Agence Retraite de l'Etang Salé	2 rue de la Paix 97427 Etang Salé les Hauts
Centre de St Louis	217 rue Lambert 97450 St Louis
Centre de St Pierre	80 rue du Presbytère 97410 St Pierre

<i>Site GUETALI St Pierre</i>	<i>13 rue Bory St Vincent 97410 St Pierre</i>
<i>Agence Retraite de St Pierre</i>	<i>55 rue Marius et Ary Leblond 97410 St Pierre</i>

*Par conséquent, les lignes de l'annexe financière concernant ces sites ne seront plus appliquées.*

## **Article 3- Conditions du marché**

### **3.1- Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à CENT QUATRE VINGT (180) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

### **3.2- Modification du Dossier de Consultation des Entreprises**

La CGSS se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **3.3- Variantes / Options / Prestations supplémentaires éventuelles / Avenants / Marchés Complémentaires / Marchés Similaires**

Les variantes ne sont pas admises

Le marché ne comprend pas d'options ni de prestations supplémentaires éventuelles.

Avenant(s) : le marché est susceptible de faire l'objet d'adaptations en cours d'exécution. Ces modifications feront l'objet d'un avenant.

Marchés complémentaires : en cas de marchés complémentaire, il sera fait application de l'article R2122-4 du Code de la Commande Publique.

Marchés similaires : il sera fait application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.

### **3.4- Sous-traitance**

En cas de sous-traitance déjà connue, pour justifier de capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs de ses sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le(s) sous-traitant(s) que ceux exigés au préalable au candidat.

De plus, pour justifier des réelles capacités de ce(s) sous-traitant(s) pour l'exécution de ce marché, le candidat produit un engagement écrit du ou des sous- traitant(s). Enfin, le candidat

doit le DC4 - le formulaire est disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances : <http://www.economie.gouv.fr> - rubrique marchés publics ou une déclaration mentionnant :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées,
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant,
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance,
- les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

En cas de recours à la sous-traitance, le Titulaire s'engage à faire respecter à ses sous-traitants l'ensemble des clauses du Cahier des Charges Techniques et Particulières. Le Titulaire demeure entièrement responsable vis-à-vis de la CGSS de la Réunion des prestations sous-traitées.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

### **3.5- Groupement :**

Les entreprises candidates sont libres de présenter leur offre sous forme de groupement (solidaire ou conjoint).

Les rubriques correspondantes des formulaires DC1 et DC2 doivent alors être dûment complétées afin de permettre au pouvoir adjudicateur de déterminer la nature et l'étendue des pouvoirs du mandataire.

Le présent règlement de consultation interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement, en application de l'article R.2151-7 du Code de la Commande Publique.

### **3.6- Visite**

Des sessions de visite de tous les lieux d'exécution permettront aux soumissionnaires d'appréhender les conditions d'exécution du marché et justifier leur connaissance des locaux/bâtiments de la CGSS.

Le planning des visites est le suivant :

<b>Date</b>	<b>Visite planifiée</b>
Mardi 15/07	
Mercredi 16/07	ST LOUIS
Jeudi 17/07	STE MARIE, ETG SALE, PRESBYTERE
Vendredi 18/07	
Lundi 21/07	
Mardi 22/07	MOUFIA, LEBLOND
Mercredi 23/07	MOUFIA, ST LOUIS, SIEGE/DORET/ RESTAURANT
Jeudi 24/07	PRESBYTERE, CASABONA,
Vendredi 25/07	STE MARIE, LEBLOND, SIEGE/DORET / RESTAURANT

Lundi 28/07	VANILLE, DRSM OUEST
Mardi 29/07	LE PORT, DRSM OUEST, ST PAUL
Mercredi 30/07	
Jeudi 31/07	VANILLE, LE PORT, ETANG SALE, ST PAUL

Pour se faire, les soumissionnaires doivent confirmer leur présence par écrit, au plus tard 2 jours ouvrés avant la date de la visite, en envoyant un email à [sdmoyens@cgss.re](mailto:sdmoyens@cgss.re) et [laurence.ah-pine@cgss.re](mailto:laurence.ah-pine@cgss.re).

Pour les candidats qui seront dans l'impossibilité de se présenter à ces dates, une demande de visite des ouvrages devra être demandée par courriel aux adresses suivantes : [sdmoyens@cgss.re](mailto:sdmoyens@cgss.re) et [laurence.ah-pine@cgss.re](mailto:laurence.ah-pine@cgss.re).

Attention, il ne sera plus possible de faire des visites 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres. Ainsi, après le 07/08/2025 aucune visite ne sera organisée.

La remise d'une offre suppose une parfaite connaissance des ouvrages. Le candidat ne pourra en aucun cas se prévaloir de l'insuffisance des documents techniques de présentation du service ainsi que de la méconnaissance des ouvrages.

**La visite des sites est obligatoire sous peine d'irrégularité de l'offre.**

Les soumissionnaires peuvent procéder à des relevés et prendre des notes au cours de la visite. Cependant, ils sont tenus de respecter la confidentialité des informations obtenues et de ne les utiliser que dans le cadre de la présente consultation.

Une fiche de visite établie par l'acheteur et jointe au présent dossier de consultation **doit obligatoirement être remise par le soumissionnaire lors du dépôt de l'offre sur le profil acheteur PLACE.**

***NB : Pensez à vous munir de votre fiche sur chaque site, car cette dernière doit être complétée et signée pour chaque site concerné par le lot candidaté.***

#### **Article 4- Durée**

Le marché est conclu pour une période d'un (1) an à compter de la date de notification. Il pourra être reconduit trois (3) fois par période d'un (1) an et par tacite reconduction. La durée totale du marché ne pourra excéder une période de quatre (4) ans.

Dans le cas de la non reconduction, le Pouvoir Adjudicateur notifie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard mois (2) mois avant l'expiration de chaque échéance. Dans l'hypothèse où le marché ne serait pas reconduit, les bons de commande émis continuent à s'exécuter jusqu'à leur terme. Les bons de commande peuvent

être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre, mais leur exécution doit être terminée au plus tard six (6) mois suivant la fin de l'accord-cadre.

Le titulaire ne pourra refuser la reconduction, ni prétendre au versement d'une quelconque indemnité en cas de non reconduction.

En cas de dépassement des montants maximums précités, le marché pourra être reconduit de façon anticipé.

## **Article 5- Dossier de Consultation des Entreprises**

### **5.1- Contenu du DCE**

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes:

- ✓ Du présent Règlement de Consultation (RC) commun à tous les lots,
- ✓ De l'annexe financière relative à chaque lot,
- ✓ Du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots,
- ✓ Du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun à tous les lots;
- ✓ D'un cadre de réponse de mémoire technique à compléter,
- ✓ D'un cadre de candidature à compléter,
- ✓ De la fiche de visite,
- ✓ Du cahier des clauses administratives générales Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS fixé par arrêté du 30/03/2021) en vigueur, document non joint mais réputé connu du Titulaire.

### **5.2- Accès au DCE**

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est recommandé de s'identifier lors du téléchargement du dossier.

Cette identification est nécessaire pour permettre au Pouvoir Adjudicateur de connaître les coordonnées des entreprises susceptibles de présenter leur offre.

En effet, en cas de modification du dossier en cours de consultation, ou pour communiquer de manière certaine une information à toutes les entreprises ayant retirées un dossier, ou pour transmettre les réponses aux questions posées par un opérateur, il est nécessaire que les candidats s'identifient au préalable de l'accès au dossier.

Il est ainsi précisé qu'une offre ne correspondant pas aux documents de la consultation suite à une modification apportée par le Pouvoir Adjudicateur pourra être déclarée irrégulière.

### **Note importante :**

## **1. Transmission des offres**

Seules les offres remises sur le séquestre de la plateforme seront recevables.

L'usage de la messagerie est donc exclu : en cas de remise d'offres par messagerie électronique, les offres ne seront pas acceptées.

## **2. Précautions à prendre**

Il est fortement conseillé aux candidats de remettre leur offre sur la plateforme au minimum 24 heures avant la date limite de remise des plis pour éviter tout retard consécutif aux aléas de transmission électronique qui pourrait en résulter.

En effet, la transmission de documents volumineux et le téléchargement des pièces peuvent nécessiter plusieurs heures ainsi que des mises à jour importantes. Les candidats ne pourront donc pas se prévaloir de tout dysfonctionnement électronique en cas de remise tardive de la candidature.

Toute offre enregistrée sur la plateforme après la date et l'heure limite fixée dans le présent règlement de consultation ne sera pas ouverte.

## **Article 6- Présentation des candidatures et des offres**

**Les documents à signer doivent l'être nominativement par une personne ayant pouvoir d'engager la société.**

Les entreprises soumissionnaires auront à produire un dossier complet en langue française dûment complété et signé par une personne habilitée à engager la société.

Les candidatures incomplètes au regard des pièces demandées ci-après seront jugées irrecevables sous réserve de l'application, au gré du Pouvoir Adjudicateur, des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique.

### **6.1- Les pièces relatives à la candidature**

1. La lettre de candidature ou DC1 (disponible sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)). En cas de groupement, le DC1 ou équivalent indiquera précisément la nature du groupement et la désignation du mandataire
2. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
3. La déclaration du candidat ou DC2 « La déclaration du candidat » (disponible sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)).

4. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global, sur les trois derniers exercices disponibles ou tout autre moyen pour les sociétés nouvellement créées,
5. Une déclaration sur l'honneur de pouvoir de la personne pouvant engager la société
6. Une déclaration indiquant les effectifs du candidat
7. Une déclaration indiquant les titres d'études et professionnels du candidat et des équipes mobilisées pour la réalisation du marché public
8. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
9. Une liste de références précises de prestations similaires à celles qui font l'objet de la présente consultation en cours d'exécution ou exécutées au cours des 3 dernières années, permettant de démontrer la compétence et la qualité de la prestation du candidat

En l'absence de référence (en particulier dans le cas d'entreprise nouvelle), le candidat devra fournir tout autre document permettant de juger des capacités professionnelles.

Le candidat peut, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3, présenter sa candidature sous la forme du document unique de marche européen (DUME) obligatoirement rédigé en français, conformément à l'article R2143-4.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir Adjudicateur.

#### 6.2- Les pièces relatives à l'offre

1. L'annexe financière dûment complété pour chaque lot;
2. Le cadre de réponse du mémoire technique complété pour chaque lot;
3. La fiche de visite complétée et signée
4. Tout document jugé utile par le candidat pour étayer son offre.

**Faute d'avoir remis la totalité de ces documents, l'offre pourra être considérée comme irrégulière et ne sera pas analysée.**

- **Documents à fournir par le candidat retenu avant attribution :**

Le candidat retenu devra produire ces documents dans le délai indiqué par la CGSS de la Réunion lorsque cette dernière l'aura informé de son choix :

- ✓ les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.822-8 du Code du travail, elles sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin du marché (ou regroupées dans le formulaire DC6 Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé)
- ✓ les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé par le Pouvoir Adjudicateur, l'offre du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat est rejetée et éliminée. Le candidat suivant à l'issue du classement des offres sera alors sollicité pour produire ces mêmes documents avant que le marché ne lui soit attribué.

### **Signature :**

Les candidats ayant transmis leur dossier par voie électronique accepteront, en cas de demande de la part du Pouvoir Adjudicateur, que le marché puisse donner lieu à la signature manuscrite sur support papier.

## **Article 7- Condition de remise des plis**

En application des dispositions prévues à l'article R.2132-12 et R.2132-13 du Code de la Commande Publique, l'offre devra **obligatoirement être transmise par voie électronique** sur la plateforme de dématérialisation PLACE de la CGSS de la Réunion: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### **7.1 Recommandations générales**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à charge de chaque candidat.

Tous les fichiers seront traités préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour.

Tout fichier contenant un virus est réputé n'avoir jamais été reçu, la copie de sauvegarde (cf. infra) sera alors exploitée par la CGSS de la Réunion.

### **7.2 Formats et volumes des fichiers**

Le soumissionnaire doit faire en sorte que son offre ne soit pas trop volumineuse. Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les soumissionnaires ne doivent utiliser ni les exécutable notamment les « exe », ni les « macros ».

### 7.3 Lisibilité

Les soumissionnaires devront tenir compte des indications suivantes afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure.

Conformément à l'article R.2151-6 du Code de la Commande Publique, seule une offre par opérateur économique est recevable. Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu par le Pouvoir Adjudicateur dans le délai imparti.

### 7.4 Signature de l'offre

La signature n'est pas exigée au stade de la remise des offres.

Seul le titulaire du marché devra, le cas échéant, procéder à la signature de son offre. Il devra remettre l'Acte d'Engagement transmis par le Pouvoir Adjudicateur et ses annexes financières et procéder à leurs signatures de manière manuscrite avant envoi postal à l'adresse suivante :

**CGSS DE LA REUNION**  
**4 Boulevard Doret**  
**CS 53 001**  
**97 741 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9**

Le titulaire aura également la possibilité de remettre les documents signés en main propre à l'attention du service Achats et Marchés Publics au siège de la CGSS de la Réunion.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES
<b>14/08/2025 A 12H00*</b>

\*heure locale La Réunion (soit 10h00 heure de Paris)

### 7.5 Signataire

Candidat se présentant seul :

Pour tout document pour lequel une signature est exigée, cette dernière doit émaner d'une personne dûment habilitée à engager le candidat, à savoir soit :

- Le représentant légal de l'entreprise
- Toute personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal de l'entreprise.

**Candidats en groupements d'opérateurs économiques :**

En application de l'article R.2142-23 du Code de la Commande Publique, les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

En application de l'article R.2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter pour le(s) lot(s) du présent marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements

### 7.6 Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde est une copie du pli dématérialisée destinée à se substituer, en cas d'anomalie du pli transmis par voie électronique au Pouvoir Adjudicateur.

Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, dans les conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du Code de la Commande Publique) :

- sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB, email...)
- sur support papier. Dans ce cas, les documents remis doivent être signés en original (*pour les documents dont la signature est exigée*).

Cette copie est transmise sous pli scellé dans les délais impartis pour la remise des offres et comporte **obligatoirement** les mentions suivantes :

- « COPIE DE SAUVEGARDE »
- N° du marché 25S07 : **PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA CGSS REUNION**
- Dénomination du candidat

La copie de sauvegarde est transmise sous pli scellé à l'adresse suivante :

**CGSS DE LA REUNION**  
**Secrétariat de la Présidence niveau 7 - Siège**  
**4 Boulevard Doret**  
**CS 53 001**  
**97 741 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9**

**Cette copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à la CGSS de la Réunion dans le délai prescrit pour le dépôt des offres, et si et seulement si les mentions obligatoires énoncées ci-dessus sont visibles directement sur l'enveloppe.**

Conformément à l'arrêté précité, la CGSS de la Réunion pourra être amenée à ouvrir cette copie de sauvegarde :

- en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation)
- lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'opérateur économique.

**La CGSS de la Réunion recommande fortement aux soumissionnaires de lui faire parvenir la copie de sauvegarde.**

**(format papier/ email / CDRom / DVDROM / Clé USB)**

## Article 8- Jugement des offres

Le Pouvoir Adjudicateur choisira l'offre qu'il aura jugée économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'appréciations suivants :

### Commun à tous les lots :

#### Critère 1 : Le prix sur 50 points

L'analyse se fera comme suit : (montant le plus bas / montant analysé) x 50

L'analyse se fera à partir du montant total pour chaque lot.

#### Critère 2 : la valeur technique sur 50 points, critère détaillé comme suit :

**Sous-critère 1 : Présentation des modalités d'intervention sur les lieux d'exécution** : modèle de planning organisationnel, qualification du personnel, formation, mesures prises pour réalisation des prestations en journée continue, procédures et délai mis en œuvre en cas d'absence d'un intervenant, nomination d'un interlocuteur pour le management des équipes, présentation des modalités d'intervention pour le flex office (spécificité et présentation des produits en cas de nettoyage des sièges) sur 20 points

**Sous-critère 2 : Présentation des outils et modes opératoires mis en œuvre pour assurer le suivi et l'effectivité des prestations de nettoyage** : cadences des équipes, outils de contrôles de contrôle sur 15 points

**Sous-critère 3 : Présentation du matériel et des produits d'entretien utilisés** répondant aux exigences d'un écolabel officiel ou équivalent, des choix des techniques et procédures de nettoyage, des mesures prises pour limiter la consommation en eau et en énergie notamment pour le matériel utilisé... sur 10 points

**Sous-critère 4 : Présentation d'un schéma de gestion des déchets** sur 5 points

Le candidat qui obtiendra la meilleure note (sur 100) sur l'ensemble des critères ci-dessus sera déclaré attributaire du marché.

Echelle de notation de la valeur technique :

Aucun éléments remis = 0

Peu satisfaisant = moins de la moitié de la note maximale

Moyennement satisfaisait = moitié de la note maximale  
Satisfaisant = plus de la moitié de la note et moins que la note maximale  
Très satisfaisant = note maximale  
Des notes intermédiaires pourront être attribuées.

### Article 9- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sont envoyés aux opérateurs économiques, qui, les demandent en temps utile au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres telle que fixée ci-dessus.

Une réponse commune sera adressée à tous les candidats s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre.

Les opérateurs économiques sont invités à poser leurs questions via la plateforme de dématérialisation la plateforme de dématérialisation PLACE de la CGSS de la Réunion: <https://www.marches-publics.gouv.fr>, ils recevront la réponse via ce service.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la CGSS de la Réunion ne pourra communiquer de compléments d'informations ou de réponses aux questions posées par les opérateurs économiques via la plate-forme Achat Public **qu'aux seuls candidats identifiés** (soit par une demande écrite ou un courriel, soit par le téléchargement du dossier de consultation sur ladite plate-forme et sous réserve qu'ils aient accepté de s'identifier préalablement sur <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> Par conséquent, **les candidats ne souhaitant pas s'identifier préalablement ne pourront prétendre au même niveau d'information que ceux ayant procédé à leur identification.**

### Article 10 – Instance et voies de recours

Les recours sont formés, instruits, jugés et présentés devant le Tribunal Judiciaire de St Denis de la Réunion 5 Avenue André Malraux - CS 81027 - 97495 STE CLOTILDE CEDEX.